

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire imposée par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB permet de présenter les orientations qui seront affichées dans le budget. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération spécifique de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.



**1<sup>ère</sup> partie : Compte administratif prévisionnel 2020**

**1) La section de fonctionnement :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
N° CHAP	LIBELLE	BP + DM	CAPREV	N° CHAP	LIBELLE	BP + DM	CAPREV
011	Charges à caractère général	154 169,00 €	133 885,42 €	013	Atténuations de charges	5 000,00 €	8 664,32 €
012	Charges de personnel	125 300,00 €	118 495,59 €	70	Produits de services	8 500,00 €	4 461,18 €
65	Autres charges de gestion courante	18 800,00 €	5 400,00 €	74	Dotations et participations	307 441,00 €	260 764,77 €
67	Charges exceptionnelles	23 500,00 €	14 209,86 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 242,85 €
022	Dépenses imprévues	2 791,64 €	0,00 €				
042	Opérations d'ordre	3 319,00 €	3 318,43 €	040	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
				002	Excédent de fonctionnement reporté	5 938,64 €	5 938,64 €
	<b>TOTAL</b>	<b>327 879,64 €</b>	<b>275 309,30 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>327 879,64 €</b>	<b>281 071,76 €</b>

Cela permet d'avoir un excédent de fonctionnement qui s'élève à 5 762,46€.

On constate principalement une hausse des dépenses au chapitre 011 du fait de la prise en charge du colis de Noël en faveur des aînées marckois par le CCAS.

Concernant les recettes, le chapitre 74 est également en hausse avec l'augmentation de la subvention communale du fait de la prise en charge par le CCAS du colis de Noël en faveur des aînées marckois.

**2) La section d'investissement :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
N° CHAP	LIBELLE	BP + DM	CAPREV	N° CHAP	LIBELLE	BP + DM	CAPREV
21	Immobilisations corporelles	18 068,08 €	526,93 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	176,00 €	175,19 €
27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €	0,00 €	27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €	0,00 €
				28	Amortissements des immobilisations	3 319,00 €	3 318,43 €
				001	Excédent d'investissement reporté	14 573,08 €	14 573,08 €
	<b>TOTAL</b>	<b>19 568,08 €</b>	<b>526,93 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>19 568,08 €</b>	<b>18 066,70 €</b>

Cela permet d'avoir un excédent d'investissement qui s'élève à 17 539,77€.

## 2<sup>ème</sup> partie : Orientations budgétaires 2021

### **1) La section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 349 211,84€ soit un budget en hausse de 42,03% par rapport à celui de 2020.

Cette hausse est imputable au colis de Noël offert aux aînés marckois pris en charge par le CCAS et à de nouvelles dépenses liées à l'installation du CCAS dans de nouveaux locaux courant 2021.

#### **Les dépenses :**

Les charges à caractère général (chapitres 60, 61, 62) concernent principalement les dépenses d'énergie et d'électricité, les dépenses liées aux activités, aux sorties et au fonctionnement de l'épicerie sociale, à l'organisation du repas des Aînés, les dépenses afférentes au colis de Noël en faveur des aînés marckois, et aux charges de transport des personnes âgées des Hemmes de MARCK et du Fort-Vert vers le marché chaque mardi. Ces charges augmentent de 117,73%.

On constate une hausse de ces charges à caractère générale du fait :

- de l'inscription de crédits aux articles 6232 et 6236 afin de prendre en charge les dépenses relatives à la distribution du colis de Noël en faveur des aînés marckois.
- de l'inscription de crédits aux articles 60612, 60631, 6064, 6261 et 6262 afin de prendre en charge les dépenses nécessaires à l'installation du CCAS dans de nouveaux locaux.

Les charges de personnel (chapitre 012) et les cotisations URSSAF pour les membres du Conseil d'Administration restent stables.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent les bourses (mobilité internationale, permis de conduire, accession à la propriété), les charges diverses de la gestion courante ainsi que les frais d'accès au portail « Escarcelle » de l'épicerie sociale. Ces charges progressent de 1,65%.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) : les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à couvrir de nouveaux besoins qui apparaîtraient durant l'année.

Les opérations d'ordre (chapitre 68) : il s'agit des écritures d'amortissement des équipements.

#### **Les recettes :**

L'excédent de fonctionnement 2020 (article 002), reporté au Budget Primitif 2021, serait de 5 762,46€.

Le chapitre 013 qui enregistre le stock de marchandises de l'épicerie sociale au 31 décembre 2021 peut être estimé à 5 000€.

Les produits de service (chapitre 70) : il s'agit des produits liés à la vente de denrées alimentaires et de produits d'hygiène de l'épicerie sociale et du reversement d'un tiers des recettes perçues par la commune au titre des concessions de cimetière. La hausse de ces produits est liée à l'ajustement des produits issus des concessions de cimetière.

Les subventions et participations (chapitre 74) : il s'agit des subventions :

- du Département : projet « Référent RSA » : 10 900€
- de Solidarité Alimentaire France : enveloppe financière allouée à l'épicerie sociale dans le cadre du Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES) : 12 049,38€
- de la subvention communale : 305 000€ (125 000€ inscrits pour les charges de personnel et 180 000€ pour le fonctionnement du CCAS et les charges des nouveaux locaux du CCAS).

Ce chapitre enregistre une hausse de 100 000€ de la subvention communale afin de prendre en compte le colis de Noël offert aux aînés marckois.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) concernent les produits liés à l'organisation du repas des aînés (participation des personnes âgées de moins de 65 ans (conjoint) et des extérieurs) mais également les cartes cadeaux données par le fournisseur AUCHAN en compensation de la remise de 5% prévue au marché. Ce chapitre reste stable.

## **2) La section d'investissement**

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 23 152,77€ soit un budget en hausse de 18,32% par rapport à celui de 2020.

### **Les recettes concernent :**

- l'affectation de l'excédent 2020 (17 539,77€)
- les dotations des amortissements (3 395€)
- les créances sur des particuliers (1 500€)
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (718€) au titre de l'année 2019.

**En dépenses :** Inscription de crédits pour équilibrer la section et répondre aux demandes formulées, à savoir :

- l'acquisition de mobilier